

**PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS**

28 Septembre 2022 à 17h

Espace Louis Armand à St-Jean-de-Maurienne

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, Solange GRAND, DUPENLOUP Jacqueline, Jean-Marc BLANGY, DOMPNIER Pascal, PICOT Anne-Marie, CHARPIN Sandrine, Pierre-Yves BONNIVARD (arrivé à 18h), Françoise COSTA.

Excusés : SOL Sébastien ayant donné procuration à Eric DAVID, NOVEL Yoann, WYNS Bernard, BORDAS Annie ayant donné procuration à Jacqueline DUPENLOUP, ROLLET Philippe, Roger BLANC-COQUAND.

Egalement présents : Emilie TAVERNIER

Secrétaire de séance : Emilie TAVERNIER **Date de convocation :** 19 septembre 2022

Conseillers en exercice : 22 Présents : 16 Votants : 18

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

Compte-rendu du 15 juin 2022

1. Contributions complémentaires 2022
2. Dossier de demande de subvention- Espace Valléen- activité trail
3. Dossier de demande de subvention- Espace Valléen- activité VTT
4. Dossier de demande de subvention camp de base Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards
5. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
6. Convention Centre de Gestion 73- Conseiller de prévention
7. Convention Alliance réseaux pour la plate-forme de commercialisation
8. Convention Class' Loc'- classement des meublés de tourisme
9. Convention travaux piste BMX Albiez-Montrond
10. Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards

- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du 15 juin 2022

Aucune remarque.

En préambule à la séance du Comité Syndical, le Président informe l'assemblée de la réunion du 27 septembre à la Sous-Préfecture avec les Maires du SIVAV et les représentants de la 3CMA et de la 4C. Il leur fait part de la synthèse des débats, tout en précisant qu'un courrier de la Sous-Préfecture sera adressé aux participants dans les prochains jours. Ainsi des compétences, aux nouveaux statuts, aux périmètres, ces sujets seront abordés dans cette synthèse et pourront permettre aux communes et au SIVAV de se positionner sur les enjeux futurs de la structure et de nourrir les débats.

Le Président demande aux membres du SIVAV d'attendre les conclusions de ce rendez-vous avant d'envisager l'avenir des prochains mois. Le Sous-Préfet souhaite acter rapidement ce changement de statuts.

Une précision est apportée par Patrice FONTAINE concernant le classement des meublés. Le classement touristique doit être conservé au SIVAV (analyse, suivi et facturation). Il faudrait partager cette compétence avec les offices du tourisme. Au Corbier, un agent volontaire a été formé au classement, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. Il faudrait avoir des données chiffrées sur le nombre de classement année par année, quel lieu, et le rapport lit/ lit classé ? Un logement classé bénéficie d'une meilleure attractivité et d'avantages fiscaux.

1. Contributions complémentaires 2022

Pour faire suite aux réunions des Maires du 5 mai 2022 et du Comité Syndical du 15 juin 2022, où les Maires et Vice-présidents avaient acté d'une contribution complémentaire pour l'année 2022. Une délibération est proposée faisant état de ce nouvel appel à contribution (cf. en pièce jointe le tableau récapitulatif).

Communes	Montant de la contribution complémentaire 2022 :
Albiez-le-Jeune	929 €
Albiez-Montrond	6 631 €
Fontcouverte-La Toussuire	17 725
Jarrier	3 157 €
Saint-Jean-d'Arves	6 442 €
Saint- Pancrace	2 101 €
Saint-Sorlin-d'Arves	11 415 €
Villarembert	14 353 €
Saint-Alban-des-Villards	3 525 €
Saint-Colomban-des-Villards	8 724 €
Contribution complémentaire totale	75 002 €

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

2. Dossier de demande de subvention- Espace Valléen- activité trail (arrivée de Pierre-Yves BONNIVARD)

Un travail sur l'Espace Trail à l'échelle du massif a été mené auprès de 7 communes : St Sorlin d'Arves, St Jean d'Arves, Villarembert –Le Corbier, Fontcouverte- La Toussuire, St Pancrace- Les Bottières, St Colomban des Villards et St Alban des Villards et pour la 3CMA sur les secteurs Col du Chaussy – Grand Coin.

La demande de subvention, menée avec la 3CMA, via Espace Valléen, sera adressée à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

OBJET 2023	COÛT TTC	TAUX DE SUBVENTION
Conception et relevés terrain	15 060€	40% max
Balisage	7 215€	40% max
TOTAL	22 275€	8 910€

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

3. Dossier de demande de subvention- Espace Valléen- activité VTT

Décision : Le Comité Syndical reporte la délibération à une séance future.

4. Dossier de demande de subvention camp de base Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards

Décision : Le Comité Syndical reporte la délibération à une séance future.

5. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

L'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire. Cette évaluation des risques a été réalisée par unité de travail. Un plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité. Considérant l'avis favorable du CHSCT en date du 30 Août 2022.

Le document se compose de plusieurs parties :

- Liste des risques
- Critères et fiches d'évaluation
- Synthèse et degrés de survenance

Pour le SIVAV plusieurs données sont à relever :

- Aucun risque critique
- 51 situations de travail évaluées
- Les 3 situations à risques : organisation de la prévention, chute de plain-pied, travail sur écran
- La maîtrise du risque est de 44% (100% étant la maîtrise totale)
- 38 actions sont à engager, elles seront présentées et chiffrées au moment du vote du budget 2023

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

6. Convention CDG 73- Conseiller de prévention

La prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public. Le Cdg73 propose aux employeurs territoriaux adhérents à son service de prévention des risques professionnels, une mission consistant en la mise à disposition d'un conseiller de prévention, pour assister et conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la démarche d'évaluation des risques, la mise en place d'une politique de prévention des risques et la mise en œuvre de règles de sécurité et d'hygiène au travail, à raison de 270 euros la journée et 160 euros la demi-journée (frais de déplacement et de repas inclus). Le SIVAV ne dispose pas des ressources en interne pour assurer cette mission. Ainsi il est proposé au Comité de se positionner sur la conclusion d'une convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour assurer ces missions. L'évaluation est estimée à 2,5 journées (soit 700 €) et sera inscrite au budget 2023.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

7. Convention Alliance réseaux pour la plate-forme de commercialisation

La convention est destinée à fixer le contenu et les modalités des prestations, des engagements réciproques des deux parties, et les conditions de mise en œuvre du partenariat.

La place de marché Open System est un dispositif d'accompagnement des destinations, des hébergeurs et des opérateurs de loisirs dans la digitalisation et la commercialisation de leurs offres.

Le projet de convention a été revu sur les bases de fonctionnement et d'utilisation réelles. Des séances de formation ont eu lieu courant juin avec les offices du tourisme. Des développements sont encore à prévoir pour une meilleure prise en main par les utilisateurs (OT et hébergeurs)

Pour un coût de 28 800 euros TTC/an, avec une durée d'un an avec tacite reconduction.

Monsieur FONTAINE indique le contrat actuel nous engage encore une année supplémentaire, il mentionne qu'un bilan devra être réalisé avant toute reconduction du contrat.

Au-delà de l'outil, la réflexion doit être menée sur les moyens existants pour impliquer les offices dans la commercialisation de l'offre touristique. Une réelle stratégie commerciale doit être mise en œuvre à l'échelle du territoire du SIVAV. Le contrat est donc conclu pour la période mai 2022/ mai 2023.

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

8. Convention Class' Loc' - classement des meublés de tourisme

CLASS LOC' est une solution web de gestion du classement des meublés de tourisme, elle permet :

- de dématérialiser la procédure de classement,
- de gagner en rapidité et efficacité.

Il est déjà utilisée par certains organismes agréés/accrédités.

OFFRE STANDARD

1 425 € TTC /an

+ coût de paramétrage selon les options choisies (à payer qu'une fois) De 700 € à 2 100 € (année 1)

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la délibération.

9. Convention travaux piste BMX Albiez-Montrond

Lors du Comité Syndical du 10 septembre 2019, la Mairie d'Albiez-Montrond avait sollicité une aide financière pour la réalisation des travaux sur sa piste de BMX. Il avait été demandé à l'époque à la Mairie d'établir des devis.

Le Bureau du SIVAV, le 07 septembre 2021, suite à la présentation des devis demandés, a donné son accord pour une subvention de 6 000€ d'aide à la réalisation des travaux sur la piste de BMX, dans le cadre d'une amélioration des équipements cyclo du territoire.

Lors du Comité Syndical du 02 novembre 2021 la décision, d'accorder la subvention à la Mairie d'Albiez-Montrond pour sa piste de BMX avait approuvée à la majorité.

Cependant aucun acte n'a suivi cette décision, il vous est donc demandé de délibérer à nouveau sur ce dossier afin de pouvoir verser cette subvention.

Décision : Le Comité Syndical approuve à 16 voix pour, 2 abstentions la délibération.

10. Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards

• Hébergements touristiques et commercialisation

Présentation de Priscilla POUCHET, chargée de mission hébergement et commercialisation depuis le 15/09/2022.

• Espace Valléen

Le volet financier de l'Espace Valléen est à nouveau présenté. Les objectifs fixés seront difficilement atteignables étant donné le contexte financier du SIVAV. Les investissements sont de l'ordre de 300 000€/ an en lissant sur plusieurs années. Les subventions sont attendues dans les deux ans suivant les travaux, soit 2025. Dans l'intervalle, il faut pouvoir assumer financièrement les besoins en trésorerie. Il est demandé d'avoir des éléments chiffrés sur les participations des communes et du SIVAV sur chaque projet. Une nouvelle présentation sera faite en bureau (plus un représentant par commune) avec différents scénarios de prise en charge financière par le SIVAV et la participation des communes.

• Activités de pleine nature

- **Tour du Pays des Aiguilles d'Arves TPAA**, point sur les travaux réalisés cet été.

Durant l'été 2022, le SIVAV, sous l'impulsion des communes membres concernées par le projet, a continué de travailler sur le projet et celui-ci avance bien. Avec pour réalisations :

- Aménagement du Col de Martignare depuis Rieu Blanc
- Reprise signalétique Col de l'Epaisseur
- Traitement zone de Casse-Massion
- Carte promotionnelle de la 1^{ère} boucle du TPAA
- 2 articles dans les journaux locaux = Maurienne et Dauphiné Libéré
- Mise en place signalétique et balisage côté SIVAV

Pour 2023 : les travaux à réaliser sont principalement dans les Hautes-Alpes avec le balisage des autres parties du TPAA et des outils de communication (topos, flyers etc...), plus une présence au salon du randonneur 2023 (partage de stand).

- Départ d'Adrien ROCHET du poste de chargé de mission activités de pleine nature au 30/09/2022

• Questions diverses

- **Recrutement en remplacement du poste de chargé de mission activités de pleine nature.**

Le recrutement lancé en juillet dernier a été stoppé, les membres du Comité Syndical interrogent le Président sur cette décision. En attendant les discussions avec la 3CMA celui-ci a préféré attendre les résultats de ces échanges avant de poursuivre le recrutement. Majoritairement les élus souhaitent que le recrutement soit relancé au plus tôt face aux dossiers en cours et à venir sur les missions d'activités de pleine nature.

Décision : Le Comité Syndical approuve la relance du recrutement sur ce poste.

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président
Bernard COVAREL

